

Le 3 septembre 2018

Madame, Monsieur, A la population  
01400 SANDRANS

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion public n° 47 du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**Lundi 10 Septembre 2018 à 20H00**  
**A la mairie**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Bernard OLLAGNIER

**Ordre du jour :**

**A / Approbation du compte rendu n° 46 du 9 Juillet 2018**

**B / Délibérations**

**1- « Construction nouvelle école » Prêt relais TVA**

Dans le cadre du projet « construction d'une nouvelle école » et suite à la présentation d'une seule offre pour l'octroi d'un prêt relais TVA de 235 000 € lors du dernier Conseil Municipal ( la Banque Populaire n'ayant pas répondu à notre sollicitation), voici les différentes propositions en sachant que celle de la Caisse d'épargne est indissociable du prêt principal. A l'heure d'impression de cet ordre du jour, le Crédit Agricole doit transmettre une offre actualisée à 235 000€.

<b>Etablissement bancaire</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>	<b>Echéance mensuelle</b>	<b>Echéance trimestrielle</b>	<b>Echéance Anuelle</b>	<b>Durée</b>	<b>Frais de dossier</b>
Crédit Agricole relais TVA	280 000 €	1 %				24 mois	380 €
Caisse d'épargne relais TVA	244 000€	0.66 %				36 mois maxi	0.10 % du capital emprunte

**Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur les différentes offres de prêts relais TVA et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs au prêt retenu.**

## **2- « Construction nouvelle Ecole » - Frais annexes Travaux**

Dans le cadre de l'avancement du projet « Construction nouvelle Ecole », Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal afin de délibérer sur le devis de branchement d'eau potable de la future école et sur le choix de l'entreprise qui réalisera le sondage des sols.

Pour la réalisation du branchement en eau potable de la nouvelle école, un devis de Suez a été reçu pour un montant de 4 248.92 € TTC. L'estimation de l'APD (Avant-Projet définitif) réalisé par l'architecte Monsieur François Baude prévoit un montant de 6000 € TTC tout réseaux inclus (ERDF, Eau et Téléphone).

En ce qui concerne le sondage des sols, 4 entreprises ont répondu :

- Ain Geotechnique : 3 888 € TTC
- Géotec : 3 348 € TTC
- Fondasol : 2 700 € TTC
- Equaterre : 4 152 € TTC.

L'estimation de l'APD prévoit un montant de 3 000 € TTC.

**Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur :**

- **Le devis concernant le branchement en eau potable de la nouvelle école**
- **Les devis de sondage des sols**
- **Et Autoriser Monsieur le Maire à signer les devis retenus.**

## **3- Projet « Construction nouvelle école » - Permis de construire**

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de l'autoriser à déposer un permis de construire pour la construction de la nouvelle école, selon l'article L2121-29 du CGCT.

**Les Conseillers Municipaux sont appelés à autoriser Monsieur le Maire a déposé un permis de construire pour le projet « Construction nouvelle école ».**

## **4- Délégations au Maire**

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la collectivité pour assurer une bonne administration communale, de donner délégation sur certaines compétences, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de modifier le montant stipulé au paragraphe n°4 de la délibération N° 2014.04.010 prise lors du Conseil Municipal du 09 avril 2014 :

« 4° :de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et des services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget et pour un montant maximum de 1 000.00 €HT; »

Il propose de passer le montant à 3 000 € HT.

**Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur la modification du paragraphe N°4 de la délibération N° 2014.04.010 .**

## **5- PLU – Emplacement réservé**

Dans le cadre des emplacements réservés et l'opération N°1 « Equipements de sports et loisirs et/ou locaux techniques et/ou espaces verts » pour 8330 m², et suite à la délibération précédente approuvant l'engagement d'une procédure d'achat auprès de Madame Marie-Christine Rozier par la notification d'un courrier, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin :

- D'engager une procédure d'expropriation.
- De missionner Monsieur Pierre Morrier, directeur de l'EPF de l'Ain, pour négocier avec la propriétaire, si besoin. Cette dernière n'ayant pas donné réponse au courrier.

**Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur l'engagement d'une procédure d'expropriation et de la mission de négociation confiée à Monsieur Pierre Morrier, représentant de l'EPF de l'Ain.**

## **6- Syndicat des eaux Renom Chalaronne – Projet de fusion**

Conformément à l'article L.5212-27 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'arrêté préfectoral du 27 Août 2018 fixant un projet de périmètre est notifié aux présidents des syndicats concernés pour avis de chaque comité syndical. Il est également notifié aux maires des communes et aux présidents des communautés de communes membres des syndicats inclus dans le projet de périmètre afin de recueillir l'avis du conseil municipal. Chaque organe délibérant doit se prononcer également sur le projet de statuts.

**Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur le projet de statuts et de périmètre fixé par l'arrêté préfectoral du 27 août 2018.**

## **7- Enquête publique relative au projet de restauration du réseau hydraulique secondaire et de création de dispositifs de rétention des eaux superficielles, porté par le Syndicat des rivières des territoires de Chalronne (SRTC)**

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de restauration du réseau hydraulique secondaire et de création de dispositifs de rétention des eaux superficielles, porté par le Syndicat des rivières des territoires de Chalaronne (SRTC), qui se déroule du Lundi 3 septembre 9 Heures au Mercredi 19 septembre 17 Heures 2018, le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande.

**Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur le projet de restauration du réseau hydraulique secondaire et de création de dispositifs de rétention des eaux superficielles, porté par le Syndicat des rivières des territoires de Chalronne (SRTC).**

## **8- Tableau des emplois**

En raison d'un affinage des nouveaux horaires scolaires, la durée hebdomadaire de 2 postes permanents et 1 poste non permanent est à modifier. Monsieur le Maire propose :

- emploi d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> ou 1<sup>ère</sup> classe, 18H effectives hebdomadaires soit 14H20 annualisées hebdomadaires. Modification à 18H20 effectives hebdomadaires soit 14H45 annualisées
- emploi de cantinière et employé de garderie, Adjoint technique, 24H effectives hebdomadaires soit 18H90 annualisées hebdomadaires. Modification à 25H effectives hebdomadaires soit 19H70 annualisées
- employé de garderie scolaire, adjoint technique, 19H75. Modification à 14H effectives hebdomadaires.

La convention de mise à disposition signée avec l'association Cantine Garderie du RPI Relevant/Sandrans concernant l'agent occupant le poste d'employé de cantine et de garderie est à rétablir sur la nouvelle durée effective hebdomadaire.

**Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur les propositions de Monsieur le Maire, à valider le tableau des emplois et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition pour l'agent occupant le poste d'employé de cantine et de garderie auprès de l'association Cantine Garderie du RPI Relevant/Sandrans.**

## **9- Indemnités de conseil au comptable du Trésor**

Madame Brigitte Nouguier, comptable du Trésor, présente par courrier du 7 juillet dernier, sa demande d'octroi d'indemnité de conseil à 100 % au titre de l'année 2018, pour un montant brut de 427.09 € et de l'indemnité de confection du budget pour un montant brut de 30.49 €.

**Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur la demande d'indemnité de conseil et de confection du budget à allouer au Comptable du Trésor, Madame Brigitte Nouguier.**

## **10- Dématérialisation Helios**

Monsieur le Maire informe que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation.

Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs :

**La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard – PES V2) :**

Ce dispositif concerne les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables. La dématérialisation des pièces jointes et la procédure de signature électronique devront être mises en œuvre selon un calendrier à définir avec les trésoriers.

**Les Conseillers Municipaux sont appelés à approuver la convention et toutes pièces s'y rapportant pour mettre en place la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs. Et autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération.**

**11- Cimetière**

Devis reçu des Pompes Funèbres Métras pour l'exhumation de concessions abandonnées dont la procédure a été exécutée, d'un montant de 5 760 € TTC. Monsieur le Maire informe que les crédits pour cette opération ne sont pas ouverts au budget 2018.

**Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur le devis de la société Métras.**

**12- Location matériel Salle des Fêtes - Tarification**

La tarification pour la location du matériel de la Salle des fêtes (tables et bancs) étant mal défini, Monsieur Marc Mazet, 4<sup>ème</sup> adjoint, sollicite le Conseil Municipal afin de les redéfinir. Il propose une tarification :

- Au week-end (du vendredi après-midi au Lundi matin) : Tables 1.50 € et Bancs 0.40€
- Par jour dans la semaine : Tables 1 € et 0.20 € Bancs
- Remise de 20 % au bout de 3 jours consécutifs de location hors week-end.

**Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur les nouveaux tarifs proposés.**

**c/ Questions diverses et informations**

- **Culture** : Dans le cadre de « la Ronde des Mots », la Compagnie Patamouss'Théâtre présentera un spectacle de marionnettes « Les Sorcières, ça n'existe pas ! », tout public à partir de 2 ans et demi, le Dimanche 21 Octobre 2018 à 17 Heures à la Salle des Fêtes.
- **Divers** : Demandes reçues pour la création d'un terrain de VTT, Skate Park ou autre.
- **Conseil** : Date du prochain conseil municipal à fixer. Les dates du 8 et 15 Octobre 2018 sont proposées.